

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23003</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques  
Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



**Modifications de délégations**

Madame le Maire sera dorénavant en charge des Ressources Humaines, en lieu et place de Jean-François MOREAU.

Jean-François MOREAU conserve la compétence Finances, Administration Générale et prend la compétence Bâtiments en lieu et place de Bérangère BAZANTAY.

Bérangère BAZANTAY conserve la compétence Commande Publique.

Des arrêtés seront pris en ce sens.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications.**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230202-DG\_DEL\_2023\_003-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023